



Habiter mieux,
c'est un programme ambitieux
lancé par l'Etat dans le cadre
du Grand Emprunt.

Vous occupez le logement
dont vous êtes propriétaire ?

Vous voulez réaliser des travaux
de rénovation thermique pour bien vous
chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie ?

Vous cherchez des solutions simples ?

RENSEIGNEMENTS
auprès du Point rénovation info service :

ADIL du Lot

**64 bd Gambetta
46000 CAHORS**

tél. : 05 65 35 25 41



- une aide financière
- un accompagnement personnalisé



www.habitermieux.fr



→ **BIEN VOUS CHAUFFER
TOUT EN RÉDUISANT
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?**

C'EST POSSIBLE...



Année 2017

→ "HABITER MIEUX" C'EST QUOI ?

→ HABITER MIEUX, C'EST UNE AIDE FINANCIÈRE

correspondant à 10% du montant HT des travaux de rénovation thermique (plafonnée à 1 600 € ou 2 000 € selon les cas) et qui est versée en supplément des subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

RENSEIGNEMENTS

auprès du Point rénovation info service :

ADIL du Lot

64 bd Gambetta
46000 CAHORS

tél. : 05 65 35 25 41

→ AVEZ-VOUS DROIT À "HABITER MIEUX" ?

OUI, si...

→ VOUS OCCUPEZ LE LOGEMENT
DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

→ VOS CONDITIONS DE RESSOURCES ne dépassent pas le niveau de revenus annuels inscrits ci-contre...

→ LES CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE LOGEMENT

- . Il doit avoir **plus de 15 ans** à la date où votre dossier est déposé,
- . Il ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'Etat, comme un prêt à taux zéro **depuis 5 ans**.

→ LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX

- . Ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25 %,
- . Ils ne doivent pas avoir commencé **avant le dépôt de votre dossier**,
- . Ils doivent être intégralement réalisés **par des professionnels du bâtiment**,
- . Ils doivent être compris dans **la liste des travaux recevables** (listés sur www.anah.fr).

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources*
1	18 409
2	26 923
3	32 377
4	37 826
5	43 297
Par personne supplémentaire	5 454

* la somme des revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement.
Ce montant figure sur l'avis d'imposition de l'année N-2 (ou N-1 si plus favorable)

Les aides dépendent des revenus

Exemples pour l'isolation des combles et le remplacement des systèmes de chauffage

EXEMPLE 1

Pour 15 000 € HT de travaux
Pour un ménage de 2 personnes dont le revenu fiscal de référence est de 13 000 €.

7 500 €

Aide classique ANAH

1 500 €

éco-chèque région*

1 500 €

Aide Habiter mieux

750 €

aide Département

11 250 €

D'AIDES

EXEMPLE 2

Pour 15 000 € HT de travaux
Pour un ménage de 4 personnes dont le revenu fiscal de référence est de 35 000 €.

5 250 €

Aide classique ANAH

1 500 €

éco-chèque région*

1 500 €

Aide Habiter mieux

8 250 €

D'AIDES

une avance soumise à conditions de ressources est possible dès le début des travaux

Possibilité d'aides complémentaires selon la localisation du logement

